

RFF

**Concertation publique sur le projet
Massy-Valenton, secteur Ouest**

**COMPTE-RENDU
DU POINT D'AVANCEMENT SUR LES OPTIMISATIONS DES PROTECTIONS**

**COMMUNE CONCERNEE :
WISSOUS : protections des quartiers du Bois Charlet, de Fribouli et de la Fraternelle**

*Jeudi 29 novembre 2012, de 20h15 à 22h40
Salle des Fêtes, Wissous*

Ce document est une synthèse des échanges de la réunion qui a réuni une trentaine de participants.

Etaient présents pour présenter le projet et répondre aux questions :

Pour RFF :

- *Vincent Desvignes, chef du service du développement et des investissements*
- *Fabien Guérin, chef de projet Massy Valenton*
- *Matthieu Bony, chargé de mission concertation*
- *Marion Leloutre, chargée de concertation*

Pour le bureau d'étude Egis

- *Maxime Jabier, acousticien*
- *Jean-Bernard Nappi, architecte paysagiste*

La garante de la concertation : Laurence de Carlo

Animateur : Jean-Pierre Tiffon

Le compte rendu a été relu et amendé par les participants

INTRODUCTION

Laurence de Carlo, garante de la concertation, rappelle que son rôle est de vérifier que le cadre de la concertation est bien respecté, s'assurer que les participants soient bien informés, et de servir le cas échéant de recours aux participants.

Elle souligne que la concertation actuelle est suspendue en raison des élections à Antony. La présente réunion est un point d'avancement destiné à présenter aux participants les réponses apportées par RFF suites aux demandes formulées lors du premier atelier. Seuls les participants à ce premier atelier, qui s'est tenu à Wissous le 25 octobre, ont été invités au point d'avancement par le maître d'ouvrage RFF.

Eliane Poujol, adjointe au Maire, remercie les participants au nom de la municipalité et remercie la garante d'avoir permis que la réunion ait lieu.

Matthieu Bony, chargé de mission concertation à RFF, rappelle le programme de la soirée : faire le point, sur la base des questions posées le 25 octobre et sur le site internet, sur les résultats des études acoustiques réalisées avec les nouveaux points de mesure, définir les caractéristiques des protections acoustiques décidées pendant la première phase de concertation pour les trois quartiers les plus exposés au bruit :

- quartier du Bois-Charlet
- quartier de Fribouli
- quartier de la Fraternelle.

1. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE ACOUSTIQUE ACTUALISEE

Après avoir présenté les grandes lignes du projet, Fabien Guérin, chef de projet Massy Valenton, rappelle que la concertation actuelle est une concertation volontaire qui a pour objectif de préciser les protections acoustiques avec les participants.

Matthieu Bony rappelle qu'une nouvelle étude acoustique a été réalisée à l'automne 2012 sur la base de 3 points de mesures supplémentaires proposés par les riverains rue Chateaubriand, route de Montjean et rue Django Reinhardt.

Des questions ont été posées par les riverains concernant la prise en compte des nouvelles mesures dans les études acoustiques. Maxime Jabier, acousticien chez Egis, répond que ces mesures nouvelles avaient pour but de vérifier la validité des modèles de simulation : si l'écart entre la simulation et la mesure réalisée *in situ* est de plus ou moins 2 décibels, le modèle de simulation est considéré comme valide.

Résultats

1. L'étude actualisée confirme les résultats de l'étude précédente : avec les protections acoustiques, le bruit ferroviaire des trois quartiers les plus exposés est en moyenne (sur une journée) équivalent ou inférieur au niveau sonore actuel. Avec les protections, l'exposition moyenne au bruit ferroviaire dans les quartiers du Bois-Charlet, Fribouli et La Fraternelle est comprise entre 48 à 53 décibels contre 53 à 63 décibels actuellement.
2. Les nouveaux points de mesure ont permis de révéler le bruit des aiguillages alors qu'il n'apparaissait pas dans les simulations. Le chef de projet estime que la suppression des aiguillages devrait entraîner une baisse de 3 à 5 décibels du niveau sonore en moyenne pour les maisons concernées.

Rappel des hypothèses

Matthieu Bony a rappelé que les hypothèses de trafic retenues pour calculer la dimension des protections acoustiques correspondent à la projection de la pire situation sonore obtenue à partir des capacités maximales de la ligne : nombre maximum de TGV et de RER C et vitesse maximale théorique de 110 km/h. A la suite d'une question d'un participant concernant la vitesse sur la ligne, RFF a rappelé l'engagement, souligné par la garante, pris lors de la première phase de concertation de construire les horaires de la ligne sur une vitesse de base de 90 Km/h maximum.

De plus, la hauteur de la simulation est située à 4 mètres de haut ce qui permet de mesurer le bruit au niveau du premier étage des habitations. Il sera nettement moindre dans les jardins et aux rez-de-chaussée.

Questions relatives aux autres quartiers de Wissous

Les habitants des quartiers Montjean et Saint-Eloi ont souhaité que soit indiqué au compte-rendu qu'aucune protection n'a été prévue pour leur quartier.

Cette absence de protection s'explique en raison d'un niveau de bruit moins élevé dans ces quartiers, ce qui a été confirmé par les nouvelles études acoustiques:

- pour le quartier de Saint Eloi : alors que l'on mesure un bruit de 80 décibels au passage d'un train dans le quartier de Fribouli, celui-ci correspond à un bruit de 67 décibels dans le quartier de Saint-Eloi
- route de Montjean : alors que l'on mesure un bruit de 80 décibels au passage d'un train dans le quartier de Fribouli, le bruit émis par les voitures situé entre 60 et 70 décibels couvre le bruit des trains. Cela signifie que le bruit des trains est inférieur à ces valeurs. Des participants ont toutefois fait remarquer que le bruit ferroviaire dépend des heures et du caractère alterné des circulations ferroviaire et routière. Le nombre de circulation routière RFF souligne que la suppression des aiguillages réduira le niveau de bruit dans le quartier de Montjean. Des participants font également remarquer qu'à cause de travaux et de déviation la circulation routière est actuellement plus importante qu'en temps normal. route de Montjean. En situation normal le bruit des trains serait donc moins couvert par le trafic routier.

2. RETOUR SUR LES QUESTIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE DES HABITANTS

Questions relatives au bruit

De nombreux participants ont posé des questions relatives aux nuisances sonores : mesure du bruit, seuils réglementaires en valeur absolue et relative, existence de seuils au niveau européen, lien entre le bruit, la vitesse et le nombre de trains.

La question du bruit avait déjà été traitée lors de la première phase de concertation. Pour toute information complémentaire nous vous renvoyons au compte-rendu détaillé de la concertation publique disponible sur le [site internet du projet](#) (pages 44 à 52)

Questions relatives aux vibrations

Les riverains des trois quartiers ont demandé que le problème des vibrations soit davantage pris en compte par RFF.

Le chef de projet explique que les vibrations ne sont pas uniquement dues au contact rail/roue mais également au milieu de transmission (terrain sableux ou rocheux) et surtout au mode de construction des maisons (matériaux utilisés, structure, fondation). Il est donc impossible à l'heure actuelle de modéliser l'effet des vibrations et d'y apporter une réponse spécifique.

En revanche le renouvellement progressif des voies et les améliorations techniques peuvent limiter les vibrations. La suppression des aiguillages, sur laquelle RFF s'est engagée, supprimera une lacune du rail et donc une source de vibration ressentie par les riverains.

Questions relatives aux ventilations situées au niveau des motrices

Certains participants demandent si les protections prévues seront suffisamment élevées pour masquer le bruit des ventilations situées au niveau des motrices.

L'acousticien explique qu'à partir de 40 km/h, le bruit de la roue couvre celui des motrices. Source sonore ponctuelle située en hauteur (motrices situées à environ 3,5m), le bruit des ventilations peut être atténué en partie par l'écran de protection.

3. DEFINITION DES PROTECTIONS ACOUSTIQUES PAR QUARTIER

Après des échanges en première partie de réunion, les participants, regroupés par table en fonction de leur quartier de résidence, ont échangé avec un ingénieur de l'équipe projet ou un expert de bureaux d'études sur les optimisations apportées aux protections de leur quartier.

Quartier de Bois-Charlet

Proposition de protection acoustique: RFF propose de remplacer la palissade existante par un écran isolant en bois plein de 1,5 mètre de hauteur.

Accord entre les participants et RFF pour réaliser cet écran tout en maintenant les arbres existants.

Demandes d'optimisation complémentaires des riverains

- Les participants font remarquer que les maisons situées sur les côtés du lotissement ne seront pas protégées par le futur écran et en demandent l'extension.
- Ils souhaiteraient une augmentation de la hauteur de l'écran à 2m pour améliorer la protection acoustique.

RFF répond qu'un allongement de l'écran sur une longueur importante n'est pas envisageable.

- D'un point de vue acoustique, il ne permet pas un réel gain en termes de protection pour les maisons situées sur les côtés en raison de leur éloignement par rapport à l'écran.
- D'un point de vue financier, le chef de projet précise que le niveau sonore des habitations étant déjà situé dans une moyenne basse, à 53 décibels, cet argument n'est pas recevable pour les financeurs du projet.

De plus, le chargé de concertation rappelle que les cartes présentent une situation théorique maximaliste : le niveau sonore avec le trafic attendu se situera en réalité entre 1 et 3 décibels en-dessous des résultats présentés.

Toutefois une extension de l'écran ainsi qu'une augmentation de sa hauteur sont envisageables à la marge. Une réponse sera apportée au moment de la réunion publique après études et estimation du coût.

Quartier du Fribouli

Proposition de protection acoustique: RFF propose de supprimer les aiguillages bruyants des anciennes usines Lafarge et de réaliser un merlon – talus de terre renforcé – de 2m de haut.

Accord entre les participants et RFF pour la réalisation d'un merlon et la suppression des aiguillages.

Demandes d'optimisation complémentaires et remarques des riverains

- Les habitants demandent à ce que soit réaffirmé l'engagement de RFF d'une suppression des aiguillages antérieure au début des travaux.
Le chef de projet, Fabien Guérin, rappelle que l'engagement de la suppression des aiguillages a été pris par RFF lors de la concertation L 300-2 au début de l'année 2012 et confirme l'existence d'un créneau pour la réalisation des travaux en 2014. Néanmoins cela nécessite la finalisation des études préalables à la réalisation d'ici fin 2013 ce qui représente un délai très court. RFF souligne que la suppression des aiguillages éliminera une source des vibrations dont se plaignent les riverains.
- Concernant les dimensions du merlon, les participants souhaitent
 - o que sa hauteur soit maintenue à 3 mètres comme indiqué initialement dans la décision de RFF même si elle occasionnera davantage de nuisances pendant les travaux,
 - o que RFF s'engage à maintenir la hauteur du merlon même après tassement lequel peut atteindre jusqu'à 30%,
 - o que la surélévation des maisons par rapport au niveau de la voie (1 mètre environ) soit prise en compte pour le calcul du merlon.Le chef de projet explique que le modèle utilisé pour le dimensionnement du merlon se base sur la topographie du terrain existant de manière à protéger les premiers étages. Il indique qu'il souhaite confirmer par des études approfondies, notamment géotechniques, la faisabilité de ce merlon à 3 mètres. Dans ce cadre, des mesures visant à limiter les possibilités de tassement du merlon lors de la réalisation seront étudiées.
- Les habitants souhaitent une prise en compte des nuisances sonores causées par le ralentissement du train au passage du pont sur l'autoroute.
Fabien Guérin indique que le ralentissement du train est dû aux irrégularités du trafic et qu'il n'a par conséquent pas été pris en compte dans les études acoustiques. Le projet visant à améliorer la régularité du trafic ferroviaire, il devrait permettre de limiter ce problème.

Les participants font remarquer que le lieu où sera construit le merlon est également celui du passage des égouts dont il faudra tenir compte au moment de la réalisation des travaux.

Une possibilité de végétalisation du talus a été évoquée.

Quartier de La Fraternelle

Proposition de protection acoustique : réalisation d'un écran acoustique de 2 mètres de haut (par rapport à la hauteur du rail) sur 270m.

Accord entre les participants et RFF sur la nature des matériaux utilisés pour la protection et sur une des trois propositions de paysagement avec un écran absorbant recouvert de bardage en bois pour limiter les tags et rappeler la proximité de la nature. Le haut de l'écran sera en métal laqué et en plexiglas agencé de manière à limiter les dégradations.

Demandes d'optimisation complémentaires des riverains

- Les participants demandent que la longueur de l'écran soit arrêtée de façon définitive car les longueurs indiquées par RFF sur les documents ne sont pas toujours les mêmes.
Le chef de projet indique que l'écran est dimensionné pour protéger toute la rue des Champs, soit 270 mètres environ.
- Les riverains souhaiteraient une augmentation de la hauteur de l'écran à 4,5 mètres pour être protégé du bruit des ventilations des trains et des hauts parleurs du quai.
Fabien Guérin précise que, contrairement aux protections actuelles, les écrans prévus auront une efficacité réelle. Augmenter la taille des écrans pour couvrir le bruit des haut-parleurs n'est donc pas justifié mais il est envisageable, sous réserve d'études, de modifier l'orientation des micros sonores SNCF.

SUITES A DONNER A LA REUNION

RFF examinera ces demandes en fonction de leur faisabilité technique et du respect du cadre budgétaire du projet. Les protections ainsi définies seront présentées dans l'étude d'impact, pièce majeure du dossier d'enquête publique. Lors de cette enquête publique prévue à l'automne 2013, les habitants pourront consulter cette étude d'impact ainsi que les autres pièces du dossier. Leurs remarques seront consignées dans des registres sous l'égide d'un commissaire enquêteur dont l'avis déterminera la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet.

La garante demande que les habitants soient informés des protections définies avant l'enquête publique dans le cadre d'une prochaine réunion publique.

RFF présentera ces résultats lors d'une réunion publique au printemps.